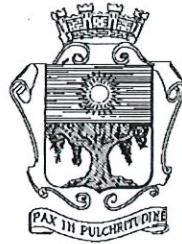


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11: PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

XI – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Arzu-Marie BAS, Adjointe au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,
Vu l'avis du comité social territorial du 16 septembre 2024,

Il convient au Conseil municipal, afin de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents de procéder :

- A la création de :
 - o Un poste d'attaché territorial,
 - o Cinq postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (dont 1 à TNC 50%)
 - o Trois postes d'adjoint technique territorial (dont 1 TNC 90%)
 - o Deux postes d'adjoint territorial d'animation

- A la suppression de :
 - o Un poste de rédacteur principal de 1ère classe
 - o Un poste d'agent de maîtrise principal
 - o Suppression de six postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (dont 1 à TNC 50%)
 - o Un poste d'adjoint technique territorial (TNC 70%)
 - o Un poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles
 - o Deux postes d'adjoint territorial d'animation (1 TNC 50% + 1 TNC 60%)

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024



Considérant le tableau des effectifs modifié ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Emploi fonctionnel DGS	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Attaché principal	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Attaché	A	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	3	3	0	3	3	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
				80	0,8	1	0	0,8	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint administratif territorial	C	35h00	Titulaire	100	4	4	0	4	4	0
Sous total					14,8	15	0	14,8	15	0

FILIERE POLICE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35h00	Titulaire	100	7	7	0	7	7	0
Gardien-brigadier	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
Sous total					10	10	0	10	10	0

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
 Reçu le 03/10/2024



FILIERE TECHNIQUE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
Technicien	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise	C	35h00	Titulaire	100	3	3	0	3	3	0
				80	0,8	1	0	0,8	1	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	7	7	0	7	7	0
		17h30	Titulaire	50	0,5	1	1	0,5	1	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	6	6	0	6	6	0
Adjoint technique territorial	C	35h00	Titulaire	100	9	9	0	7	7	2
				100	0,8	1	0	0,8	1	0
		31h30		100	1,8	2	2	1,8	2	0
		35h00	Contractuel	100	11	11	0	11	11	0
		31h30		100	0,9	1	1	0,9	1	0
Sous total					43,8	45	4	41,8	43	2

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024

FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Puéricultrice hors classe	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Psychologue de classe normale	A	8h45	Contractuel	100	0,25	1	1	0,25	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	0	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
	B	35h00	Contractuel	100	2	2	0	2	2	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	3	3	0	3	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Sous total					10,25	11	1	9,25	10	1

FILIERE ANIMATION										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Animateur	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	35h00	Titulaire	100	5	5	0	5	5	0
		28h00		100	0,8	1	1	0,8	1	0
		35h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0
Sous total					8,8	9	1	8,8	9	0

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024



EMPLOIS HORS CATEGORIE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Apprenti éducatrice de jeunes enfants	NC	35h00	Apprenti	100	1	1	0	1	1	0
Assistante de gestion administrative et financière		35h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0
Collaborateur de cabinet		20h00	Contractuel	100	0,57	1	1	0,57	1	0
Resp. serv. anim/manifestation		35h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0
Sous total					3,57	4	1	3,57	4	0
TOTAL GENERAL					92,22	95	7	89,22	92	3

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- MET A JOUR le tableau des effectifs de la commune de Beaulieu-sur-Mer comme suit :

* Création de :

- Un poste d'attaché territorial,
- Cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (dont 1 à TNC 50%)
- Trois postes d'adjoint technique territorial (dont 1 TNC 90%)
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation

* Suppression de :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'agent de maîtrise principal
- Suppression de six postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (dont 1 à TNC 50%)
- Un poste d'adjoint technique territorial (TNC 70%)
- Un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation (1 TNC 50% + 1 TNC 60%)

- PREND ACTE du tableau des effectifs modifié,

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_11-DE
Reçu le 03/10/2024

